Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260619-20260609-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mme Gisèle HAYS, M. Mathieu BOUBLI
Absente : Mme Jennifer BATARD
Pouvoirs : Mme Gisèle HAYS à Mme Viviane OLIVEUX, M. Mathieu BOUBLI à Mme Virginie HARDY

Date de convocation : 8 juin 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22
Secrétaire de séance : Mme Viviane OLIVEUX

Délibération n° 2026-06-09
Commission intercommunale des impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1650, 1650 A et 346 A de l'annexe III,

Considérant que, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour la mandature à venir,

Considérant que la désignation des commissaires sera arrêtée par le Directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de 20 titulaires et 20 suppléants dressée par l'organe délibérant de Centre Morbihan Communauté sur proposition de ses communes membres,

Considérant qu'il est ainsi demandé à chaque commune de proposer des contribuables pouvant potentiellement siéger à la CIID considérant que les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260619-20260609-DE

- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou des communes membres.

Considérant qu'il est précisé qu'aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du Code Général des Impôts, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ou ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PROPOSER** à Centre Morbihan Communauté les contribuables suivants comme membres potentiels de la CIID :

Nom	Prénom
HIVERT	Alain
BELZIC	Henri-Claude
BUTTIGIEG	Christine
NOUAILLE	Eric
OLIVEUX	Viviane

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY * MORBIHAN *